Écrit par OMK
Mercredi, 30 Novembre 2011 11:14 -

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Vendredi 25 novembre 2011, Monsieur **Jean-Paul David** président du **Conseil national de l'Ordre des masseurs -kinésithérapeutes**
a remis le
trophée de l'Ordre
à Monsieur
Xavier Bertrand
, Ministre du travail, de l'Emploi et de la Santé.

Cette distinction honore une personnalité qui, par son attitude, son engagement ou ses déclarations a eu une action prépondérante pour la profession.
Monsieur Jean-Paul David a ainsi rappelé qu'en 2006 Monsieur Xavier Bertrand avait permis à l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de se mettre en place ; qu'en 2010 il avait encouragé les travaux engagés concernant la réforme des études et qu'en Juin 2011 il soumettait un projet novateur conforme aux accords de Bologne et au Référentiel du métier et des compétences présenté un mois plus tôt par l'Institution ; qu'enfin le 27 octobre 2011, dans un engagement conjoint avec Monsieur Laurent Wauquiez, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Monsieur Xavier Bertrand décidait de rénover la formation afin qu'elle soit reconnue en MASTER 1. En incluant une année universitaire de préparation et de sélection et en posant ainsi les bases tangibles d'une accession au niveau Master 2, cette évolution vise ainsi à mettre les masseurs-kinésithérapeutes au niveau de leurs homologues Nord-américains et de certains autres confrères issus de l'Union européenne, permettant à la profession de parfaire une technicité déjà fortement appréciée.

Dans un discours qui s'adressait directement à l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et qui se voulait dénué de toute autre connotation Monsieur Xavier Bertrand, a notamment évoqué, « la force de propositions » et « la culture du dialogue et de la négociation » de l'institution, la

différence marquée existant au niveau de la formation et des aspects déontologiques avec les personnes n'étant pas professionnels de santé, le retentissement directement lié à la garantie de soins de qualité. Le ministre insista encore sur l'importance de la prévention pour laquelle une considération accrue et différents moyens devraient être apportés.